

POLITIQUE QUALITE DE L'ANRS | MALADIES INFECTIEUSES EMERGENTES

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

L'ANRS | Maladies infectieuses émergentes, fondée le 1^{er} janvier 2021, est une agence de moyens et de coordination de la recherche. L'agence a pour objet l'animation, l'évaluation, la coordination et le financement de la recherche sur les maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes, le VIH-Sida, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles quel que soit le domaine scientifique concerné. Créée dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes se positionne comme un acteur incontournable de la préparation et de la réponse au risque de crise sanitaire.

La démarche qualité de l'Agence aura pour objectif de structurer notre activité en satisfaisant aux meilleurs standards internationaux.

A cette fin je retiens, pour la période 2021-2023, les quatre priorités suivantes :

I. Introduire une démarche qualité dans l'organisation des appels à projets, du dépôt des projets jusqu'à la mise en place des financements.

Chaque année, l'agence lance plusieurs appels à projets dans le cadre de sa mission de financement de la recherche. Les projets et les allocations de recherche ainsi déposés sont examinés par des comités d'experts internationaux. L'ensemble des évaluations permet au directeur de statuer sur le financement des dossiers examinés. J'aspire notamment à optimiser la mise à disposition de moyens pour permettre une mise en œuvre plus rapide de la recherche. Le processus se verra renforcé à travers l'écoute attentive des besoins et attentes des acteurs concernés, et sera validé par la mise en place de dispositifs de mesure de leur satisfaction.

II. Déployer un dispositif de gestion des risques adapté à la gestion de crise sanitaire

Un des savoir-faire de l'agence réside dans sa capacité à préparer la recherche en période d'inter-crise et de réagir en cas de survenue de la crise. La gestion de crise s'appuiera sur une approche d'analyse des risques. Les départements administratifs et scientifiques de l'agence mèneront un travail d'identification, d'évaluation et de priorisation des risques inhérents à une crise en vue de l'application des mesures de minimisation appropriées.

III. Assurer l'encadrement qualité de la recherche clinique

L'agence entend maintenir son effort visant à garantir la conformité de ses recherches aux textes régissant les recherches en santé, pour assurer la protection des participants et la recevabilité des données produites. L'amélioration et l'accompagnement continus des pratiques permettront de faire progresser la gestion opérationnelle de la recherche portée en interne par les départements scientifiques et sur le terrain par les Centres de Méthodologie et de Gestion (CMG).

IV. Maitriser les processus de sécurisation des ressources biologiques

L'agence dispose d'un riche patrimoine issu des recherches qu'elle subventionne. Ces ressources biologiques doivent contribuer durablement au développement des connaissances dans notre domaine d'activité.

Je souhaite que ces ressources puissent être valorisées et mises à la disposition des chercheurs en respectant les meilleures normes de sécurité et de bonnes pratiques. Une rubrique leur est consacrée sur le site internet de l'agence et sera très prochainement étoffée par l'identification de l'ensemble des ressources disponibles et l'élaboration de guides encadrant leur usage scientifique.

DECLARATION DE POLITIQUE QUALITE

La politique qualité de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes s'articule fortement à la politique qualité de l'Inserm et répond à la recommandation faite à toutes les structures qui lui sont rattachées de mettre en place une démarche qualité.

Je définis comme objectifs stratégiques qualité les quatre priorités définies ci-dessus, à savoir :

- L'introduction d'un management organisationnel des appels à projets jusqu'à la mise en place des financements en lui adossant un objectif de certification selon la norme ISO 9001:2015,
- Le déploiement d'un dispositif de gestion des risques adapté à la gestion des crises,
- L'encadrement qualité de la recherche clinique conformément aux standards de bonnes pratiques cliniques,
- La maîtrise des processus de sécurisation des ressources biologiques.

Je m'engage à allouer les moyens nécessaires à la poursuite de ces objectifs et à en revoir annuellement l'état d'avancement.

Je délègue au Responsable Qualité de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes la conduite de cette politique qualité et sollicite le concours de l'ensemble du personnel pour sa mise en œuvre.

Pr Yazdan YAZDANPANA

Directeur de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes